



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5615
20 mars 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE LE 19 MARS 1964 AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE

J'ai l'honneur de porter à l'attention des membres du Conseil les renseignements ci-après, qui donnent la version exacte des événements qui ont conduit aux incidents survenus aujourd'hui dans la région de Morphou-Xeros :

Pendant plusieurs jours, des Turcs armés ont bloqué la route principale menant aux installations de chargement des sociétés minières de la région de Morphou-Xeros et ont paralysé les communications dans la région. La question a été à plusieurs reprises portée à l'attention du Comité de liaison, qui compte également des représentants turcs, mais les barrages n'ont pas été retirés. Ce matin, la police du Gouvernement chypriote à Morphou s'est mise en demeure de rétablir la liberté de circulation en invitant, par haut-parleur, les Chypriotes turcs armés qui gardaient le barrage routier à le retirer. Peu après, ces derniers ont répliqué en ouvrant le feu depuis plusieurs postes armés situés dans le village turc de Gazivera et le combat est devenu général. Vers midi, un cessez-le-feu a été négocié et la route Nicosie-Xeros, artère vitale du point de vue économique, est maintenant ouverte.

Je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Zenon ROSSIDES

